

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

COMPTE RENDU AFFICHE LE 20 février 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 6 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 13

PRESIDENT : M. Didier TESTE, 1^{er} adjoint

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Fabrice FOND, M. Pierre BOIRON, Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU, M. Lucien BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD

Membres absents excusés : M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

TRANSFERT DE LA BIBLIOTHEQUE

Créée en 1984, à l'initiative de Mme Ginette GIRAULT, la bibliothèque de Longes a connu plusieurs emplacements :

- Une pièce dans l'ancienne mairie (1985-1987)
- Une pièce au sein de la mairie (1987-1997)
- Un algéco à côté de l'ancienne école de Longes -Bourg
- Deux pièces dans l'ancienne école de Longes – Dizimieux
- Et enfin le rez-de-chaussée de l'ancienne cure de Longes (2014-

Ces derniers locaux ont été choisis car l'ancienne école de Longes a été vendue en 2014 pour financer la nouvelle école à des particuliers. Ces locaux sont inadaptés pour un établissement recevant du public :

- Pas de sortie de secours
- Pas d'accès handicapés
- Locaux dégradés
- Electricité vétuste

Une opportunité s'est présentée à la municipalité avec l'arrêt d'un commerce situé au 395, grande rue en face de la mairie. Ces locaux appartiennent à la commune depuis 9 mai 2000 et ont été réhabilités en 2005 pour y accueillir un local commercial au rez-de-chaussée et un atelier lié au commerce au 1^{er} étage.

Vu la difficulté de trouver un artisan susceptible de reprendre le commerce, la commune a alors décidé de transférer la bibliothèque dans ces locaux et de pérenniser son emplacement.

Un bureau d'études sera chargé de rédiger une notice d'accessibilité et une notice de sécurité.

Dores et déjà, différents devis ont été demandés pour l'adaptation du local en ERP de 5° catégorie : la bibliothèque de Longes accueille au maximum 30 personnes à la fois.

Ces travaux consistent à :

- L'ouverture d'un porte donnant sur le petit jardin attenant
- La transformation de la porte d'accès existante en sortie de secours
- L'achat de mobilier pour accueillir les enfants des écoles
- L'achat de mobilier pour l'accueil
- L'achat de jeux extérieurs

Montant des travaux

- Mission Rédaction Notice Accessibilité : 680,00 € H.T.
- Maçonnerie – Montant des travaux : 10.372,00 € H.T.
- Serrurerie – Montant des travaux : 3.766,28 € H.T.
- Electricité – Montant des travaux : 3.153,70 € H.T.
- Plâtrerie-Peinture : Montant des travaux : 2073,00 € H.T.
- Mobilier Intérieur : 12.223,58 € H.T.
- Mobilier Extérieur : 4.147,00 € H.T.

Soit un total de 36.415,45 € H.T.

Ces travaux sont éligibles à la DETR : Construction et rénovation des équipements de sports, de culture et de loisirs. Un montant de 40% de la dépense H.T. est demandé à l'Etat soit 14.566 €

VENTE D'HABITATIONS

Il s'agit des ventes :

- D'une maison d'habitation appartenant à M. ENJALBERT Cyrille et Mme PEILLON Stéphanie -15, impasse du Benier
- D'une maison d'habitation appartenant à M. MELLET Christophe – 10, montée de Chavanne -Dizimieux
- D'une maison d'habitation appartenant à M. BALLAS René— 130, chemin des Brosses

FORMATION DES ELUS

Pour accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur mandat, l'AMF a conçu une offre de formation qui s'adresse, soit aux élus qui souhaitent se former individuellement, soit aux associations départementales de maires qui souhaitent mettre en place dans leur département un module issu du catalogue spécialement conçu à leur intention.

L'AMF s'appuie sur un réseau de formateurs internes et peut également faire appel à des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

Les programmes proposés tiennent compte des évolutions législatives et réglementaires récentes ou en cours. L'AMF est agréée pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur. Les frais engagés par l' élu qui participe à ces formations sont donc remboursés au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la collectivité.

Ci-joint l'offre pour le 1^{er} semestre 2024



RÉHABILITATION DE LA LIGNE RTE 63 KV – GIVORS BANS

Le projet de réhabilitation de la ligne 63kV GIVORS BANS – MADELEINE et GIVORS BANS –SARDON construites en 1954, traversent 14 communes sur 2 départements, Rhône et Loire, entre les communes de Givors (69) et Rive de Gier (42).

Dans le cadre des opérations de surveillance des ouvrages RTE, la dégradation forte des câbles sur la ligne Givors Bans – Madeleine a été constatée.

Compte tenu des contraintes identifiées sur cette ligne, la stratégie de réhabilitation retenue implique une restructuration via :

- La création d'un piquage aérien neuf sur la ligne 63 kV Givors Bans – Sardon
- La dépose partielle de la ligne 63 kV Givors Bans – Madeleine

Situation générale après travaux : Le client Industeel a donné son accord en avril 2022 à RTE pour restructurer l'alimentation électrique de son site de Rive-de-Gier.

DEMANDES DE SUBVENTION D'ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2024. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne donner pas suite pour l'organisme suivant :

- Chambre des Métiers du Rhône

TOUR DE ROLE DES ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES DU 18 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal organise le tour de rôle pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales complémentaires du 18 février 2024.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Il définit les grandes orientations en matière d'aménagement, d'équipements, de protection des espaces naturels, agricoles et leur préservation (densités, espaces verts, typologies de bâti, programme de logements, objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace...) à 10-15 ans. Il doit être en compatibilité avec le Code de l'Urbanisme, le SRADETT (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), la Charte du Parc du Pilat, Il doit tenir compte des stratégies de l'Agglo : PDM (Plan de Mobilité), PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), PLH (Plan Local Habitat),

Il en découlera les règles d'urbanisme qui s'imposeront aux constructions et aménagements : règlement écrit et graphique, orientations d'aménagement programmés (OAP), etc...

Cela a été préparé en prenant compte du diagnostic territorial et des préconisations des élus lors de réunions inter-commissions.

Il se décline en 5 chapitres :

1. Organiser l'armature du territoire afin de porter durablement le développement économique et démographique
2. Préserver la qualité du cadre de vie reposant sur les identités locales affirmées
3. Relever le défi de l'adaptation au changement climatique et assurer le bien-être des habitants
4. Faciliter les nouvelles manières d'habiter intégrant les enjeux de sobriété énergétique et foncière
5. Poursuivre le développement économique, touristique et agricole du territoire selon des modèles d'aménagement adaptés

Le Conseil Municipal étudie chapitre par chapitre les propositions du PADD.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL—ANALYSE DU POTENTIEL FONCIER

Un atelier pour l'analyse du potentiel foncier de la commune suivant le document d'urbanisme en vigueur aura lieu le 16 février 2024 à Vienne.

Au cours de cet atelier, il sera proposé plusieurs objectifs :

- ◆ **Analyser les gisements fonciers du PLU** en vigueur dans les secteurs urbains et à urbaniser divisés en 5 catégories :
 - ⇒ **Le potentiel en division parcellaire** : terrain libre d'une surface supérieur à environ 500 m² et dont l'usage est identique au terrain de l'habitation auquel il est rattaché.
 - ⇒ **Le potentiel en dents creuses ou capacité foncière en extension du tissu urbain** : toute parcelle non bâtie, non aménagée, même sans accès et qui couvre une surface d'au moins 500 m². Ces parcelles constructibles au PLU en vigueur. Ces parcelles constructibles au PLU en vigueur peuvent être situées dans le tissu urbain ou en extension du tissu urbain. Seront également considérés comme dents creuses les tènements de plus de 500 m² n'ayant pas fait l'objet de division parcellaire mais dont l'usage du terrain libre est différent de celui du terrain bâti.
 - ⇒ **Le potentiel des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** existantes au PLU en vigueur et non aménagées
 - ⇒ **Le potentiel en espace interstitiel important** où une OAP pourrait être envisageable : tènements d'une superficie et d'une configuration permettant d'appliquer les objectifs de densité du Scot
 - ⇒ **Le potentiel en renouvellement urbain** identifié ou non dans le PLU en vigueur
- ◆ **Repérer l'ensemble des coups partis** : autorisations d'urbanisme déposées ou accordées et dont la construction n'a pas débuté et indiquer le nombre de logements prévus
- ◆ **Vérifier l'identification des constructions récentes non cadastrés**

Monsieur Didier TESTE présente au Conseil Municipal l'analyse faite par sur les deux secteurs urbains (Le Bourg de Longes et le hameau de Dizimieux).

CONTOURNEMENT DU VILLAGE PAR LA CHARPIERE

Suite à une réunion à Vienne avec l'Agglo, le Département et la commune concernant le tracé du futur contournement de Longes, il a été confirmé que le Département du Rhône octroie une somme de 400.000 € uniquement pour le tracé avec élargissement du chemin de la Charpière avec un débouché sur le 1er virage de la RD 140 à l'est du village. Le contournement bien plus au Nord serait abandonné.

Le Conseil Municipal débat sur l'opportunité d'abandonner ou non la déviation au Nord du Village.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Didier TESTE informe le Conseil Municipal des remerciements pour le colis de Noël de M. et M. Antoine PEILLON

Monsieur Sylvain RIVORY informe le Conseil Municipal des travaux de réfection de la voirie devant se dérouler en 2024 sur la RD 625e du Bourg de Longes à la Croix du Trèves.

Monsieur Didier TESTE présente un devis pour la fourniture de copeaux bois pour l'aire de jeux pour enfants d'un montant de 2596 € HT (Pose comprise) et pour le remplacement du filet de grimpe (pose comprise) de 2658,38 € HT. Le Conseil Municipal ne donne pas suite. Il consultera d'autres entreprises pour avoir des prix plus intéressants.

Monsieur Lucien BRUYAS fait lecture d'un courrier du Département du Rhône concernant les retenues collinaires.

Monsieur Christophe BROSSON signale au Conseil Municipal la commande faite à M. Pascal BONNARD pour l'élagage des chemins ruraux.

Madame Murielle BOIRON informe le Conseil Municipal de la fête des classes en 4 qui aura lieu le 2 juin 2024.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 23h42**

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE LONGES

Si votre enfant entre en maternelle ou qu'il vient d'arriver sur la commune, vous devez vous présenter au service périscolaire (115, rue du Pré Paquet) en vue de la rentrée 2024/2025. L'accueil des familles se fera sur rendez-vous de 13h30 à 15h30 (04.72.49.26.86/periscolaire@longes.fr) après les vacances de printemps soit à compter du 29 avril 2024.

Présentez-vous muni : du livret de famille; d'un justificatif de domicile; en cas de changement d'école, du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment ; en cas de dérogation du périmètre scolaire, de la demande de dérogation au périmètre scolaire

Il vous sera alors délivré un certificat d'inscription permettant de procéder à l'admission définitive de votre enfant à l'école. Les admissions définitives à l'Ecole de Longes seront enregistrées par la Directrice de l'Ecole. Apportez l'attestation d'assurance de responsabilité civile, le carnet de vaccination et le certificat d'inscription délivré par la mairie.

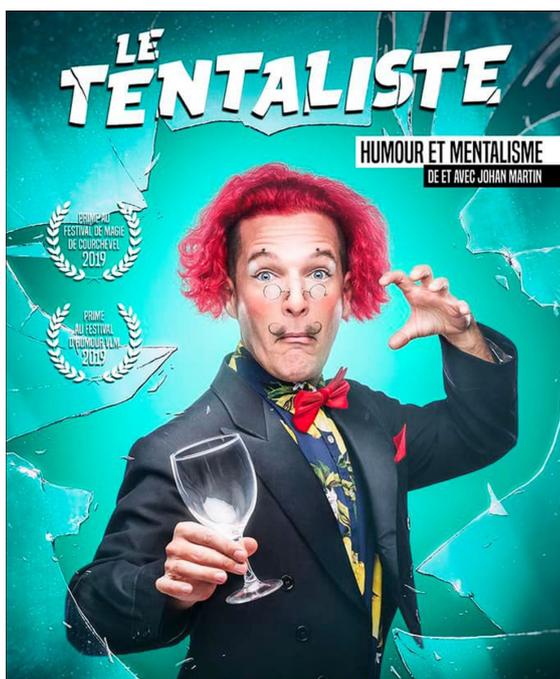
LE RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES DU 18 FEVRIER 2024

Nombre d'inscrits : 648
Nombre de votants : 342
Nombre de bulletins nuls : 9
Nombre de bulletins blancs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 328
Majorité absolue : 165

Nombres de suffrages obtenus

Isabelle MARQUET : 255
Marielle GIRAUD COLOMBET : 255
Emmanuel DALLA-MONTA : 91

Mmes Isabelle MARQUET et Marielle GIRAUD COLOMBET sont élues à la majorité absolue.



Judi 21 Mars | 20h30 - 18€

Trèves / Longes / Les Haies - LE FAUTRE

Pour la première fois sur le festival d'humour, vous risquez de repartir avec plus de questions qu'à votre arrivée avec ce spectacle inédit, rythmé, interactif et drôle qui saura vous surprendre ! Coup de Cœur Avignon 2023

De faux airs d'Einstein en tenue de soirée, dopé à la bonne humeur, Audouin n'a qu'un but dans la vie : devenir mentaliste. De la promesse qu'il s'est faite est né son nom : le Tentaliste ! Surprise, rire, tendresse, amour, poésie, incompréhension, folie et impossibilité sont les ingrédients principaux de l'Alchimie de ce spectacle ! Serez-vous surpris, amusé et émerveillé ? C'est une certitude !

Places disponibles à la mairie de Trèves, Les Haies et Longes.



LE BAL D'HIVER DES CONSCRITS DE LONGES

SAMEDI 9 MARS

AU TERRAIN DE PÉTANQUE
PLACE DE L'ÉGLISE À LONGES

**N'oubliez pas vos combis, la neige va
tomber ! Canon à neige présent !**

Sécurité assurée et ambiance garantie par Eldoradance

Déguisement de Ski
=
1 boisson gratuite !!

8€

20H - 2H



W · NEW · NEW ·



Compagnie Les Epoustouffes



NOUVEAU
SPECTACLE

«*Le petit cireur de souliers*»

30 minutes de spectacle
pour les enfants de 3 ans à 8 ans environ.

Jeudi 22 Février

Défilé costumé sur le thème :
«*Les métiers d'autrefois*»
Petit concours pour les petits.

Goûter

18€

De 15h
à
18h

Le Petit huchon
de Longes

Réservation souhaitée

04 78 46 08 11

